



L'Actu'Vert

Découvrez nos exemples de prêts verts et leurs effets bénéfiques sur l'environnement





Lancé en juin 2019 en partenariat avec La Banque Postale, le prêt vert est un outil dédié au financement d'investissements concourant à la transition écologique et au développement durable. Il constitue un trait d'union efficace entre l'engagement de Sfil en matière de finance durable et son rôle de banque publique de développement au service des territoires.

En novembre 2019, le groupe Sfil a inauguré son programme d'obligations vertes pour refinancer les prêts verts souscrits par les collectivités territoriales ou leurs groupements auprès du dispositif Sfil/La Banque Postale.

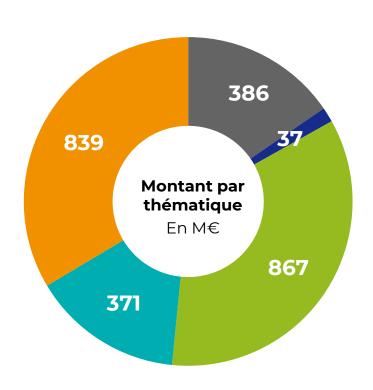
Après 3 émissions vertes en 2019, 2020 et 2021 d'un montant global de 1 750 M€, le groupe Sfil a lancé, le 22 novembre 2022, une 4ème émission verte pour un montant de 750 M€.

Destinée aux emprunteurs publics, cette quatrième édition propose une répartition globale et détaillée par thème des prêts verts refinancés. Elle se décline en 5 parties pour mieux expliciter les principes directeurs du « dispositif prêt vert » ainsi que la mécanique du processus de refinancement des prêts verts et des mesures d'impacts associées.



Nos 4 émissions de prêts verts alloués depuis 2019

Un montant global de 2 500 M€



- Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain
- Energies renouvelables
- Gestion durable de l'eau et de l'assainissement
- Gestion et valorisation des déchets
- Mobilité douce et transports propres

... en 4 chiffres clés





4,4 millions de tonnes de déchets

ménagers collectés par les entités financées



2 428 km de canalisations d'eau

installées ou renouvelées



35,2 millions d'usagers

bénéficient des services publics financés

Sommaire dynamique

Cliquez sur le nom d'une partie pour y accéder directement



Cliquez sur le logo pour retourner au sommaire

L'émission verte

Un levier de la finance durable pour financer la transition écologique et les investissements durables

Le prêt vert

Un outil de financement pour les investissements verts dédié aux collectivités territoriales et leurs groupements

03

La répartition globale

... des prêts refinancés par l'émission verte du 22 novembre 2022

La mesure globale

des impacts contributions environnementales

Les mesures détaillées

... par thème et exemples de financements octroyés

01 02 04 05

L'émission verte Le prêt vert La répartition globale La mesure globale

Les mesures détaillées



la transition écologique au niveau du territoire

L'une des missions de politique publique de Sfil est de refinancer par l'émission d'obligations sécurisées les prêts souscrits par le secteur public local auprès de La Banque Postale.

Ainsi, le dispositif « prêt vert » capitalise sur ce schéma de financement :

- en proposant aux investisseurs sensibles aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de souscrire à une émission d'obligation verte
- en allouant les fonds levés au refinancement prêts verts ayant financé des investissements concourant à la transition écologique et au développement durable.



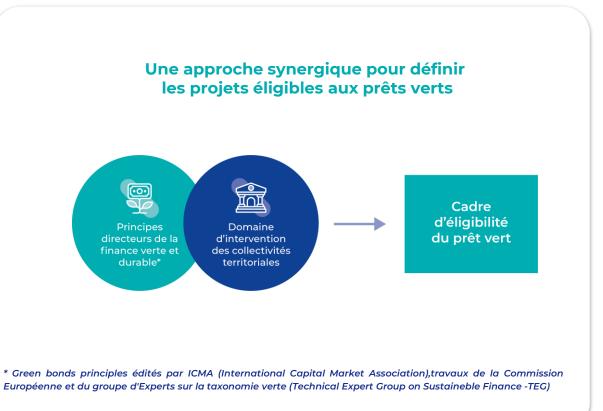


Un levier de financement durable pour financer la transition écologique au niveau du territoire

Les projets ciblés par le prêt vert allient les principes directeurs de la finance durable et l'identification des champs d'interventions des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Cette approche permet de définir un cadre d'éligibilité du prêt vert s'appuyant à la fois sur les attentes des investisseurs et sur les projets financés par les collectivités territoriales.

La chaîne de financement et refinancement est ainsi cohérente et responsable de bout en bout.



L'émission verte Le prêt vert La répartition globale La mesure globale Les mesures détaillées



Premiers investisseurs publics, les collectivités territoriales et leurs groupements sont acteurs de la transition écologique au regard d'une partie de leur champ d'intervention dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets, des transports et des bâtiments publics.

L'identification de ces champs d'intervention a permis de définir cinq thématiques de financement vert :

- Energies renouvelables
- Gestion durable de l'eau et de l'assainissement
- Gestion et valorisation des déchets
- Mobilité douce et transports propres
- Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain

Chaque thématique inclut des catégories de projets d'investissements concourant à la transition écologique et au développement durable.

Les 5 thématiques de financement du prêt vert



Énergies renouvelables



Gestion et valorisation des déchets



Gestion durable de l'eau et de l'assainissement



Mobilité douce et transports propres



Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain

L'émission verte Le prêt vert La répartition globale La mesure globale Les mesures détaillées



Le prêt vert vise notamment les projets liés à :



• La **production** d'énergies renouvelables (électricité ou chaleur)



- La **production** d'eau potable et la gestion de l'assainissement
- · La **gestion** des eaux pluviales
- Aux actions de **GEMAPI**



- · La **collecte** et le **tri** des déchets
- Le recyclage et la valorisation organique ou énergétique des déchets



place
d'infrastructures de
transports en
commun propres et
de solutions de
mobilités
alternatives

· La mise en



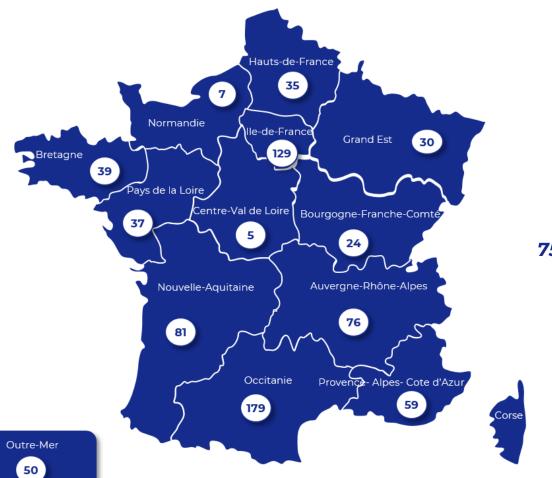
- La construction écologique ou la Rénovation thermique de bâtiments publics
- La modernisation
 de l'éclairage public



Des **indicateurs** propres à chaque catégorie de projets ainsi qu'un descriptif de l'investissement sont collectés auprès des emprunteurs. L'ensemble de ces informations permet de **mesurer l'impact ou la contribution environnementale du projet financé**. Ces indicateurs sont également utilisés pour **construire et illustrer le rapport d'allocation de l'émission verte**.

Répartition géographique des prêts refinancés par l'émission verte du 22 novembre 2022 (en M€)





750 millions d'euros

Répartition globale des prêts refinancés sur cette quatrième émission verte du 22 novembre 2022

Sur cette quatrième émission verte :



750 M€ ont été levés par le groupe Sfil



72 % de ces prêts

ont été souscrits par des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). En lien avec leurs compétences spécifiques, ils sont les premiers acteurs des projets verts



214 prêts verts ont été refinancés



L'ambition

portée par le dispositif Sfil/LBP est de démocratiser l'accès à ce type de financement responsable pour l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements. Ainsi, 73 % des contrats ont un montant inférieur à 5 millions d'euros



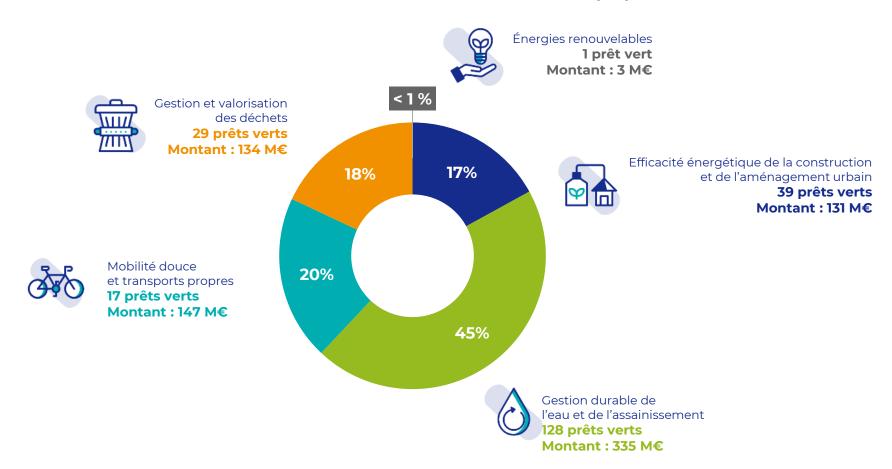
au moins 1 projet

par région de France métropolitaine a été financé par le dispositif Sfil/LBP (hors Corse)

L'émission verte Le prêt vert **La répartition globale** La mesure globale Les mesures détaillées



En montant, le volume des prêts verts refinancés se répartit de manière plus ou moins homogène sur 4 thématiques. La thématique gestion durable de l'eau et de l'assainissement est prépondérante :



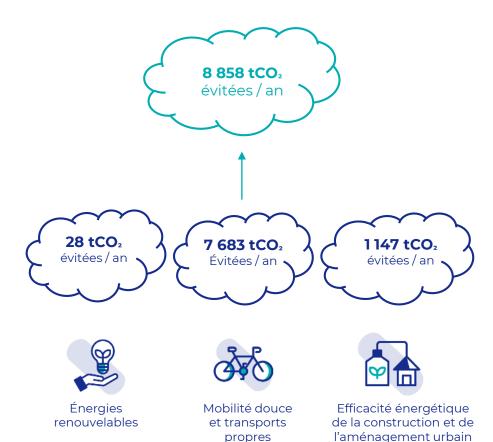
Mesure globale des impacts et des contributions environnementales

L'impact et la contribution environnementale ont été évalué pour chaque prêt vert à l'aide de données simples et standardisées. Ils sont mesurés à partir de 2 types d'indicateurs :

1 - Les émissions de CO² évitées

Elles sont calculées à partir de modélisations comparatives et de données liées aux projets financés. Elles sont exprimées de manière agrégée en tonnes de CO₂ évitées par an (**tCO**₂ évitées / an) et ont été rapportées à la participation de financement du dispositif Sfil/LBP dans les projets financés.

Cet indicateur est applicable à 3 thèmes : Energies renouvelables, Mobilité douce et transports propres, Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain.



05

Mesure globale des impacts et des contributions environnementales

2 - Les indicateurs qualitatifs

Ils sont propres à chaque thème.

Pour les thèmes de la *Gestion durable de l'eau* et de l'assainissement et de la *Gestion et valorisation des déchets*, les indicateurs sont exclusivement qualitatifs. La nature des activités et les projets associés répondent de manière intrinsèque à des enjeux environnementaux (préservation de la ressource en eau et limitation de l'empreinte environnementale des déchets).

Ils mesurent principalement le poids d'activité des entités financées et évaluent leurs capacités contributives face aux enjeux environnementaux propres à ces domaines.



67 269 km

de linéaire de réseau d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales*



19 M

d'habitants desservis*



1253 300 T

de déchets ménagers et assimilés (DMA) gérés*

^{*} Caractéristiques agrégées des services publics financés : eau potable, assainissement et collecte des déchets

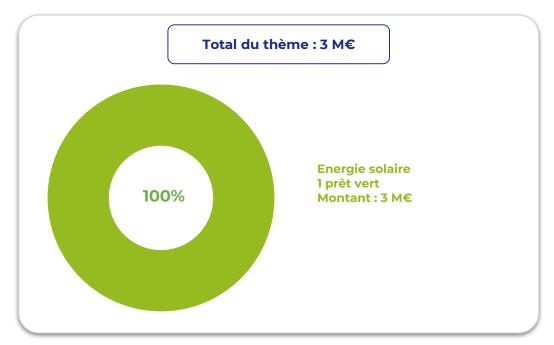


Catégories et projets éligibles*

Infrastructures, équipements et ouvrages liés à la **production d'énergie de sources renouvelables** :

- solaire
- éolienne
- biomasse solide
- hydraulique
- géothermique

*hors centrales hydrauliques et biomasses d'une capacité de production supérieure à 20 MW.





02

04

05



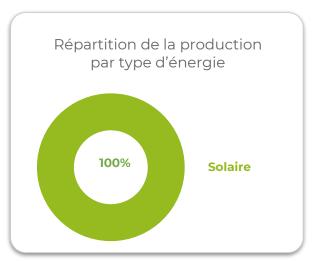


Indicateurs clés:



Production annuelle estimée liée aux financements octroyés par le dispositif Sfil/LBP

2 138 MWh







Exemples de financement octroyés Énergies renouvelables





39 M€

investis en prêts verts dans la région

Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan-SDEM

Installations de centrales photovoltaïques

Situé en région Bretagne, le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM) place la transition énergétique au cœur de son action.

Cet établissement public de coopération intercommunale regroupe les communes du Morbihan.

Propriétaire des réseaux d'électricité à basse et moyenne tension, ce syndicat organise le service public de fourniture et de distribution d'électricité.

En 2022, le syndicat a investi 3 millions d'euros dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments publics pour une puissance totale de 2 MW, poursuivant ainsi la dynamique de 2021 (27 installations pour une puissance similaire).



Caractéristiques du projet financé

- Energie produite : 100% solaire
- Capacité énergétique installée :
 2 MW
- Estimation production actuelle :2 138 MWh
- Part de financement Sfil/LBP :100 %



L'émission verte Le prêt vert La répartition globale La mesure globale **Les mesures détaillées**

01

02

03

04

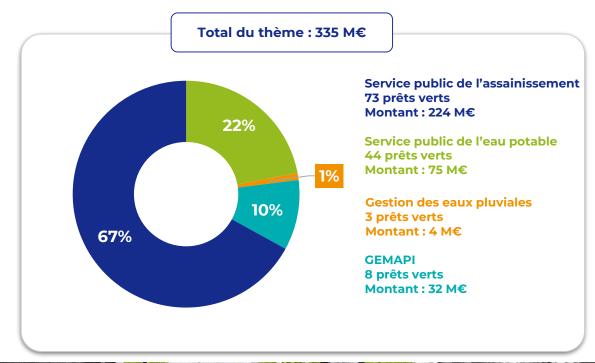
05

Mesure détaillée du thème Gestion durable de l'eau et de l'assainissement



Catégories et projets éligibles

- Projets relatifs aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement (réseau, équipements de production d'eau potable et de traitement des eaux usées ...)
- Projets relatifs à la gestion des eaux pluviales (réseau, végétalisation, perméabilisation des sols ...)
- Actions liées à la compétence GEMAPI (entretien des rivières, protection contre les inondations, préservation de la biodiversité ...)





Mesure détaillée du thème Gestion durable de l'eau et de l'assainissement



Caractéristiques des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que des réseaux pluviales financés :

Linéaire total de réseau

67 269 km

Volume d'eau potable produit par an

Ouantité de boues produites par an

266 M de m³ 237 256 tMS*

* Tonnes de Matières Sèches

Population desservie

17,3 millions d'habitants

Indicateurs clés:

Linéaire de réseau ajouté ou renouvelé par les projets financés

1 056 km soit 1,6 % *

Nombre de projets GEMAPI financés

* km ajoutés ou renouvelés/nombre de km total de réseau desservi



Centre Val de Loire



Exemples de financement octroyés Gestion durable de l'eau et de l'assainissement







5 M€

investis en prêts verts dans la région



Communauté de communes autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher

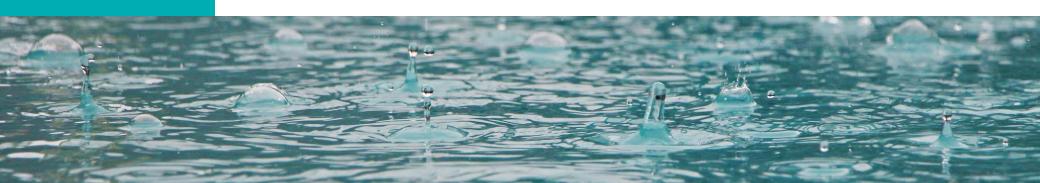
Remplacement de canalisations en vue de lutter contre les Chlorures de Vinyl Monomère à Luzillé

Située en Indre et Loire et créée en 2000, la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher regroupe 15 communes pour 21 000 habitants.

Elle exploite en régie directe les systèmes de production d'eau potable ainsi que les infrastructures des eaux usées.

La communauté de communes a investi 666 K€ dans le projet de remplacement des canalisations datant des années 1960 à 1980 en vue de lutter contre les Chlorures de Vinyl Monomère (CVM) à Luzillé. Cette substance, gaz inodore et incolore à faible concentration, peu soluble dans l'eau et très volatil qui constitue la principale matière première du PVC et dont la limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation est fixée à 0,5ug/l, est classée comme cancérigène. Initié en 2020 avec l'installation de 8 purges permettant de baisser la teneur en CVM et de renouveler quotidiennement l'eau pour garantir sa qualité, le programme d'actions curatives pour évacuer les CVM se poursuit en 2022 avec le renouvellement de 4 784 mètres linéaires de réseau pour retrouver une conformité sur 3 secteurs et permettre de stopper la distribution de bouteilles d'eau, mesures temporaires mises en place avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé pour pallier à l'interdiction de boire l'eau du robinet.

- Linéaire total de réseau :
 - **444 km** dont **4.8 km** renouvelés par le projet
- Volume d'eau potable produit : 1.3 M de m³
- Population desservie: 20 615 habitants
- Part de financement Sfil/LBP: **75** %



Ile-de-France



Exemples de financement octroyés Gestion durable de l'eau et de l'assainissement







129 M€

investis en prêts verts dans la région

Département de la Seine-Saint-Denis

Réhabilitation écologique de 5 anciens bassins du Conseil Départemental

Le Département de Seine-Saint-Denis est un département situé au nordest de l'agglomération parisienne regroupant 40 communes pour une population de plus de 1 600 000 habitants.

Au titre de la compétence eau & assainissement, le Département de Seine-Saint-Denis agit sur la maitrise des inondations, la préservation des rivières, l'entretien du patrimoine et le développement d'une gestion solidaire de la ressource en eau.

Le Département a investi 11,7 millions d'euros au titre de la réhabilitation écologique de 5 anciens bassins. Le premier projet mis en œuvre concerne le bassin de Savigny au cœur du parc de Sausset à Aulnay-sous-Bois.

Le « Plan bassin » a pour double objectif de lutter contre les inondations et de réduire la pollution rejetée dans la Marne. Cet engagement permettra d'ouvrir les bassins à la baignade pour en faire des lieux de détente tout en maintenant la biodiversité.

Ces projets s'inscrivent dans la volonté de l'exécutif de valoriser le patrimoine départemental tout en proposant de nouveaux espaces aux séquano-dionysiens via des projets d'insertion urbaine de certains des bassins existants.

- Linéaire total de réseau :
 700 km
- Quantité de boues produites :
 15 935 tMS
- Population desservie:

 1,6 million d'habitants
- Part de financement Sfil/LBP :85 %



Grand Est



Exemples de financement octroyés Gestion durable de l'eau et de l'assainissement







30 M€

investis en prêts verts dans la région

Communauté de communes Rives de Moselle

Extension de la station d'épuration Bords de Moselle

La communauté de communes Rives de Moselle, située en région Grand Est, exploite 4 stations d'épuration sur le territoire.

Elle a investi 14,4 millions d'euros dans le financement du projet d'extension de la station d'épuration Bords de Moselle.

En fonction depuis 2007, la station d'épuration d'Hauconcourt, aux bords de la Moselle, devrait voir ses capacités d'épuration doubler à l'horizon 2024 au moment où arrivera l'hôpital-clinique Claude-Bernard sur le territoire de Maizières-lès-Metz.

Cela permettra une meilleure gestion des eaux usées issues de nouvel hôpital et des quartiers environnants.

Cette extension va créer de meilleures conditions pour l'assainissement de toute la zone.

- Linéaire total de réseau :191 km
- Quantité de boues produites :246 tMS
- Population desservie :24 794 habitants
- Part de financement Sfil/LBP :56 %



Exemples de financement octroyés Gestion durable de l'eau et de l'assainissement



Syndicat mixte fermé de la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer - SYMISCA

Construction d'une station d'épuration à Cagnes sur Mer





59 M€

investis en prêts verts dans la région Le SYMISCA, a été créé en juillet 2013. Il a en charge la construction, la réalisation, l'exploitation et la maintenance (marché CREM) de la nouvelle station d'épuration de Cagnes-sur-Mer et des ouvrages complémentaires de stockage, de transfert et de rejet.

Il est composé de la Métropole Nice Côte d'Azur, dont Cagnes-sur-Mer fait partie et couvre 64 % de la population concernée par cette nouvelle station d'épuration, ainsi que des communes de Villeneuve-Loubet, La Colle-sur-Loup et Saint-Paul de Vence.

C'est dans un esprit de cohésion que les membres se sont mobilisés pour ce projet d'intérêt général dans le cadre d'un partenariat exemplaire, en créant le Syndicat Mixte fermé de la Station d'Epuration de Cagnes-sur-Mer.

Ce dernier a investi 86 M€ dans la construction de cette nouvelle station d'épuration.

Cette unité disposera d'une capacité de 140 000 équivalents-habitants.

Sa filière de traitement des boues intègrera des installations de méthanisation qui, pour être utilisées à pleine capacité, assureront également le traitement de déchets non dangereux externes (boues d'épuration, graisses, sous-produits animaux de catégorie 3 ...).

Cette démarche aura pour objectif d'améliorer le bilan énergétique de la station en augmentant la production de biogaz qui, après purification, sera réinjecté dans le réseau GRDF sous forme de biométhane.

- Linéaire total de réseau :219 km
- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :
 1009 tMS
- Nombre d'habitant:74 200
- Part de financement Sfil/LBP :17 %



Normandie



Exemples de financement octroyés Gestion durable de l'eau et de l'assainissement





€

7 M€

investis en prêts verts dans la région

Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise

Réhabilitation du réseau ovoïde d'eaux pluviales situé sous le cours de Dakar à Dieppe

La communauté d'agglomération de la Région Dieppoise, située en région Normandie, a entrepris la réhabilitation de son principal collecteur d'eaux pluviales en béton datant du 19ème siècle, situé sous le cours de Dakar à Dieppe, axe de communication important de la ville où le trafic routier est intense.

La communauté d'agglomération a investi à ce titre 5,3 millions d'euros pour la réhabilitation de ce collecteur, canalisation principale du système de collecte des eaux pluviales de Dieppe, qui présentait de grandes faiblesses structurelles, causant des effondrements de chaussée.

Ce nouveau réseau ovoïde est destiné à traiter des désordres structurels afin d'être le linéaire le plus structurant du réseau d'assainissement de la ville.

Ces travaux de réhabilitation ont pour objectif :

- de sécuriser la zone portuaire à proximité et d'améliorer le fonctionnement hydraulique du réseau
- d'augmenter les capacités d'exploitation des grues mobiles pour le déchargement des navires le long du bassin de Paris.

- Linéaire total de réseau :
 126 km
- Part de financement Sfil/LBP :47 %



Pays de la Loire



Exemples de financement octroyés Gestion durable de l'eau et de l'assainissement







37 M€

investis en prêts verts dans la région

Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes- SMVSA

Financement des travaux liés aux Projets d'Aménagements et de Prévention des Inondations (PAPI)

Situé en Région Vendée, le syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes créé en 1981, s'étend sur plus de 122 000 ha soit environ 80 % des Bassins versant de Vendée-Autizes. Cette logique de bassin lui permet d'agir sur l'eau et les milieux aquatiques depuis les sources jusqu'à la mer en prenant en compte les spécificités de chaque territoire : Bocage, Plaine, Marais et Littoral.

Il est composé de six communautés de communes couvrant ainsi le périmètre de 64 communes du Sud-Est de la Vendée (soit 20% du Département), d'une commune des Deux-Sèvres et de deux communes de Charente-Maritime.

Le territoire s'organise autour du syndicat et associe la totalité des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau.

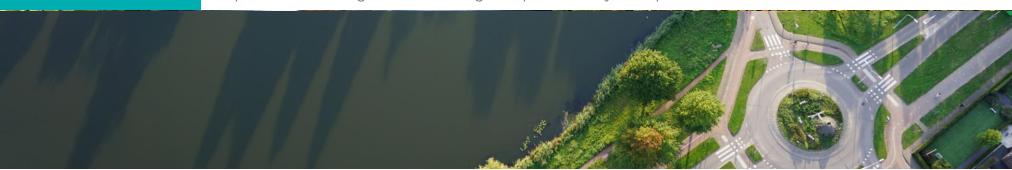
Le syndicat a investi 988 K€ dans le financement des dépenses liées aux travaux des « Projets d'Aménagements et de Prévention des Inondations (PAPI) » nécessaires à l'entretien permanent des voies d'eau et aux grands enjeux que sont la protection des biens et des personnes contre les crues.

Le programme PAPI, existant depuis la tempête Xynthia, a pour objectif d'établir une gestion intégrée du risque inondation dans le but d'en réduire les conséquences à la fois humaines, matérielles et économiques.

Ce projet vise à :

- améliorer la connaissance et la conscience du risque
- surveiller et prévenir les crues et inondations
- réduire la vulnérabilité (des biens et des personnes)
- réduire l'occurrence des inondations par le ralentissement des écoulements et par une meilleure gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Part de financement Sfil/LBP: 33%



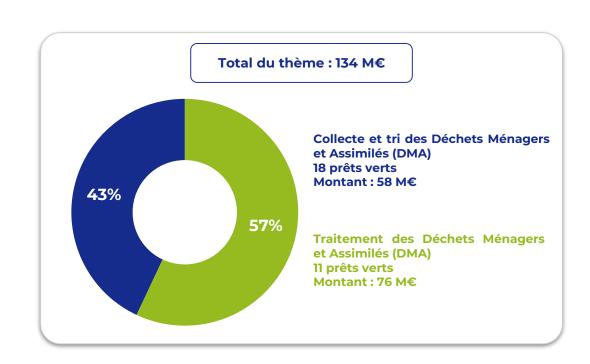
Mesure détaillée du thème Gestion et valorisation des déchets



Catégories et projets éligibles*

- Projets relatifs au service public de la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés – DMA (équipements et infrastructures de collecte hors véhicules, déchetteries et centres de tri ...)
- Centre de préparation en vue de la réutilisation ou du réemploi des déchets (recyclerie, ressourcerie)
- Centre de recyclage ou de valorisation organique
- Unité de valorisation énergétique.

*hors incinérateurs sans système de récupération d'énergie, installations de stockage et/ou d'enfouissement, équipements de traitement des déchets non conventionnels chimiques, nucléaires ou toxiques.





L'émission verte Le prêt vert La répartition globale La mesure globale Les mesures détaillées

Mesure détaillée du thème Gestion et valorisation des déchets



Caractéristiques des services publics de la collecte financés :

Volume collecté de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

> 1 117 300 tonnes / an

Orientation des DMA

- 55 % vers le recyclage et la valorisation organique
- 15 % vers l'incinération avec récupération d'énergie
- 30 % vers un autre traitement

Population desservie

1,6 million d'habitants

Caractéristiques des services de traitement financés :

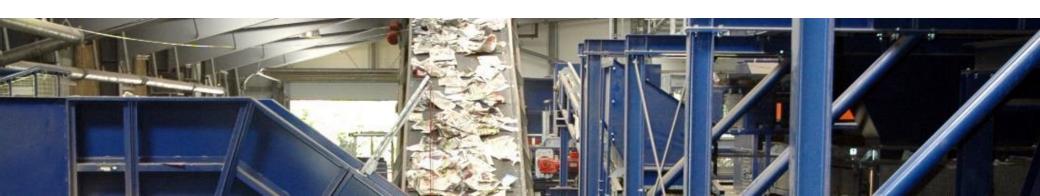
Volume de déchets traités par recyclage ou valorisation organique

> 136 000 tonnes an

Capacité de valorisation énergétique des déchets

218 MW dont

- 155 MW en chaleur
- 56 MW en électricité
- 7 MW en biométhane





Exemples de financement octroyés Gestion et valorisation des déchets





76 M€

investis en prêts verts dans la région

Syndicat des Portes de Provence-SYPP

Création d'une unité multi-filière de valorisation de traitement des ordures ménagères

Le SYPP est un syndicat mixte compétent en matière de prévention, de réduction, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des territoires de ses structures adhérentes.

Créé en 2004, le Syndicat regroupe en 2023 sept communautés de communes et une communauté d'agglomération du sud Drôme-Ardèche et du nord Vaucluse, répartis sur 177 communes et comptabilisant 235 000 habitants.

Le SYPP a investi 41 M€ dans le projet de construction d'une d'unité de valorisation et de traitement multi-filières de déchets non dangereux (« SYPROVAL ») située à Malataverne.

Cette installation doit permettre de valoriser et de réduire au maximum la quantité de déchets ultimes enfouis (ordures ménagères résiduelles, encombrants et déchets des activités économiques) par la mise en œuvre des procédés suivants :

- l'extraction des matériaux recyclables (emballages, acier, bois, alu...)
- l'extraction de la partie énergique destinée à la préparation d'un combustible solide de récupération (CSR) qui permettra de remplacer des combustibles fossiles dans des chaudières industrielles
- le bioséchage de la fraction fermentescible des résidus ultimes afin de réduire encore le volume résiduel.

Cette unité de tri/valorisation aura une capacité maximale de 110 000 tonnes de déchets par an (75 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, 35 000 tonnes d'encombrants des déchetteries ou de déchets d'activité économique).

- Population desservie:

 208 060 habitants
- Volume de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collecté :
 130 519 tonnes / an
- Orientation des déchets collectés dont :
 - 48 % vers le recyclage et la valorisation organique
 - 1% vers l'incinération avec récupération d'énergie
- Part de financement Sfil/LBP :73 %



Outre-Mer



Exemples de financement octroyés Gestion et valorisation des déchets



La Réunion



50 M€

investis en prêts verts dans la région

Syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions sud et ouest de La Réunion (ILEVA)

Financement de l'installation d'un outil multi-filière (centre de tri, méthanisation et unité de valorisation énergétique) à Pierrefonds en vue du traitement et de la valorisation des déchets du Département

ILEVA assure le traitement et la valorisation de l'ensemble des déchets non dangereux produits sur son territoire. Il souhaite se positionner sur son territoire comme catalyseur d'une nouvelle dynamique autour de la gestion des déchets : prévention, réduction à la source, réemploi, valorisation dans le respect de la réglementation en matière d'environnement.

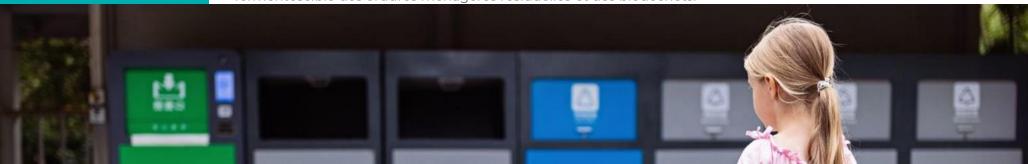
Ce projet a pour objectif de:

- créer un outil industriel performant, complémentaire aux dispositifs de sensibilisation de la population pour améliorer le tri à la source et limiter plus globalement la production de déchets
- valoriser d'anciens déchets stockés depuis plus de 40 ans au niveau du site d'enfouissement de Pierrefonds et de leur donner une nouvelle vie.

Au total, ILEVA a investi 209,4 millions d'euros dans la gestion et la valorisation des déchets, dont :

- 37 millions dans une unité de tri mécanique des ordures ménagères et de préparation de combustibles solides de récupération (CSR)
- 17,5 millions d'euros dans une unité de préparation de combustibles solides de récupération (CSR) à partir de refus de tri d'encombrants ménagers (déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri)
- 144,2 millions d'euros dans une unité de valorisation énergétique des combustibles solides de récupération (CSR) et du biogaz par production électrique. La capacité de l'usine est de 130 000 t de CSR/an
- 10,7 millions d'euros dans une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets.

- Volume de Déchets
 Ménagers et Assimilés (DMA)
 traité par recyclage ou
 valorisation organique :
 41 000 tonnes / an
- Capacité énergétique installée : 34 MW (Electricité)
- Part de financement Sfil/LBP : 19 %



Hauts-de-France



Exemples de financement octroyés Gestion et valorisation des déchets





Financement de la reconstruction de la déchetterie de Nouvion-en-Thiérache



€

35 M€

investis en prêts verts dans la région La communauté de communes de Thiérache du Centre, située au cœur du département de l'Aisne dans la région Hauts-de-France, compte 26 000 habitants répartis sur 68 communes.

La communauté de communes a entrepris une modernisation de ses infrastructures. Elle a investi 1,2 M€ dans le financement de la reconstruction de la déchetterie sur la zone d'activité économique des Boutons d'Or du Nouvion.

La déchetterie sera plus moderne et plus adaptée aux nouveaux modes de tri. Elle sera la seule et unique déchetterie accessible aux habitants du Nouvion-en-Thiérache par un système de badge.

Elle permettra aux particuliers d'apporter leurs déchets encombrants (déchets verts, gravats ...), déchets dangereux ou toxiques, meubles, électroménagers en les répartissant dans des bennes et conteneurs spécifiques en vue de les valoriser ou tout simplement les éliminer.

Cette démarche sera facilitée par :

- les nombreuses bennes optimisant le tri à disposition
- un flux de voitures facilité par de larges allées
- une possibilité de décharger les remorques à quai
- un système de vidéosurveillance

Ces mesures seront accompagnées d'un changement de système de collecte permettant ainsi de réaliser une économie annuelle de 280 000 €.

- Volume de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) traité par recyclage ou valorisation organique :
 - 14 000 tonnes / an dont 46 % orientés vers le recyclage et la valorisation organique
- Population desservie : **26 000**
- Part de financement Sfil/LBP:
 83 %



05

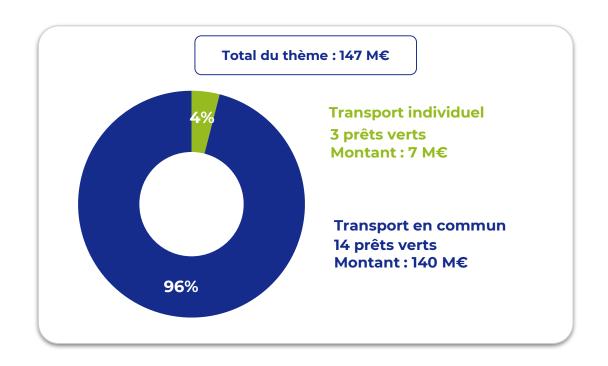
L'émission verte Le prêt vert La répartition globale La mesure globale Les mesures détaillées

Mesure détaillée du thème Mobilité douce et transports propres



Catégories et projets éligibles*

- Transport individuel : parc de véhicules propres (électrique ou à hydrogène), stations de recharges, pistes cyclables
- Transport en commun : création de lignes de transport en commun propres (tramway, métro, bus électrique), verdissement du matériel roulant, amélioration des infrastructures ferroviaires, équipements supports (gare, pôle d'échanges multimodal)





^{*}hors véhicules ou locomotives hybrides ou thermiques

01

02

03

Les mesures détaillées





Indicateurs clés:

Impact écologique

7 683 tCO₂ évitées/an

Kilomètres de pistes cyclables installées ou rénovées

27 km

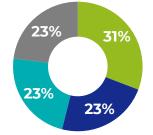
Longueur des lignes créées, étendues ou améliorées

169 km

Nombre de passagers moyen par an des lignes créées/améliorées

227 millions

Répartition des prêts relatifs aux transports en commun par type d'infrastructure (en nombre)



Transports guidés (Métro et Tramway)

Transports routiers

Infrastructures ferroviaires

Aménagement et centre de maintenance



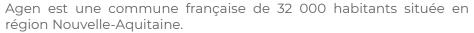


Exemples de financement octroyés Mobilité douce et transports propres





Financement de la « ceinture douce »



La commune a investi 3,3 millions d'euros dans le projet d'investissement relatif à la réalisation d'une « ceinture douce » autour du centre-ville d'Agen.

L'aménagement consiste en un circuit sécurisé et végétalisé avec une voie de 7 km autour du centre-ville, dédiée et réservée aux piétons et vélos.

La commune a pour enjeu de relever le défi des nouvelles mobilités en faisant d'Agen une véritable ville cyclable.

C'est tout l'agencement qui va être repensé, de l'enterrement des réseaux à la mise en valeur du patrimoine comme l'Église du Sacré-Cœur dont le parvis va être refait.

La ceinture « douce » permettra :

- de raccorder les maillons manquants du réseau cyclable existant
- d'assurer la desserte des zones d'activités économiques
- d'organiser une interconnexion des réseaux des communes de la première et de la seconde couronne de l'Agenais
- de valoriser le patrimoine et créer un espace accueillant.



Caractéristiques du projet financé

• Kilomètres de pistes cyclables installées :

7 km

Part de financement Sfil/LBP :90 %







Exemples de financement octroyés Mobilité douce et transports propres







76 M€

investis en prêts verts dans la région



Acquisition de vélos électriques

Saint-Etienne Métropole est une métropole française située en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle regroupe près de 405 000 habitants et s'étend sur 53 communes.

La Métropole a investi 4,6 millions d'euros dans l'acquisition de 1 000 vélos électriques.

Avec l'objectif de tripler le nombre de déplacements effectués en vélo en 10 ans, Saint-Etienne Métropole, à travers son plan vélo métropolitain 2019-2029, entend poursuivre et compléter ses ambitions pour une mobilité propre.

Le plan métropolitain vélo répond à plusieurs objectifs :

- améliorer les conditions de santé des habitants de la Métropole
- réduire les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de particules fines
- faire redécouvrir aux habitants de la Métropole les centres-villes et centresbourgs
- faire découvrir le territoire métropolitain à des personnes venant de l'extérieur
- l'accès à une mobilité pour tous et à moindre coût.

Saint-Etienne Métropole entend promouvoir un moyen de transport économe, non polluant, accessible à tous.

En s'inscrivant dans le futur, elle s'inscrit aussi dans son histoire, celle de la capitale du cycle, là où est né le premier vélo français.



Caractéristiques du projet financé

- Nombres de vélos électriques mis à disposition :
 - 1000
- Part de financement Sfil/LBP :22 %



Exemples de financement octroyésMobilité douce et transports propres



39 M€ investis en prêts verts

dans

la région

Commune de Saint-Brieuc

Financement du projet de réseau de bus à hydrogène

Saint-Brieuc est une commune française de 47 000 habitants située en région Bretagne.

La commune a investi 7,9 millions d'euros dans le financement du projet de réseau de bus à haute qualité de service et se prépare ainsi à la mobilité hydrogène.

Avec un haut niveau de service, la ligne de bus TEO (Transport Est-Ouest) conjuguera à la fois rapidité, régularité, fréquence et confort : 8 km de ligne, 21 stations et 2 parkings relais situés Quartier Chaptal (est) et Plaines Villes (ouest) où se dresseront les unités de production et de distribution de l'hydrogène vert.

Dans le cadre de ce projet, la commune souhaite :

- améliorer la performance du couloir bus pour compléter la ligne à haut niveau de service (priorité aux carrefours, stations accessibles et dimensionnées, parkings relais...)
- faire cohabiter les différents modes de déplacement et redessiner Saint-Brieuc (effacement des réseaux aériens, création d'aménagements paysagers ...).



Caractéristiques du projet financé

- Longueur de la ligne ou de l'extension :8 km
- Nombre de passagers moyen de la ligne par an :
 1,9 M
- Part de financement Sfil/LBP :88 %



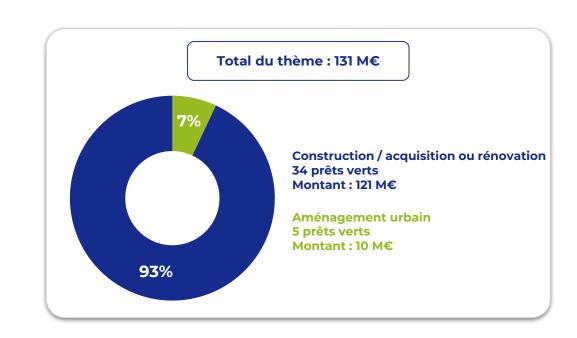
L'émission verte Le prêt vert La répartition globale La mesure globale Les mesures détaillées

Mesure détaillée du thème Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain



Catégories et projets éligibles

- Modernisation de l'éclairage public (remplacement par LED)
- Construction de bâtiments achevés après le 31/12/2020* (norme RT 2012 ou RE 2020)
- Rénovation de bâtiments justifiant d'un gain de performance supérieur à 30 %





^{*} à l'exception des bâtiments utilisant un système de chauffage à base d'énergies fossiles (gaz et fioul)

03

04

05





Indicateurs clés:

Impact écologique

1 147 tCO² évitées / an Amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public

59% de gain, soit 1726 MWh Surface des bâtiments construits ou rénovés financés

148 730 m²

Economie d'énergie réalisée (en rénovation)

77 kWh/m²



Exemples de financement octroyés Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain



37 M€

investis en prêts verts dans la région



Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée -SYDEV

Rénovation du parc d'éclairage public

Le SYDEV est le service public de la distribution des énergies vendéennes auguel adhèrent l'ensemble des communes, communautés de communes et communautés d'agglomération vendéennes.

Le SYDEV est un acteur majeur dans le domaine de l'énergie pour tous les vendéens. Il accompagne ses collectivités dans la mise en place d'actions favorisant les économies d'énergie et le développement de l'utilisation des énergies renouvelables pour leur patrimoine.

Le SYDEV développe ainsi plusieurs missions en faveur des économies d'énergie avec la rénovation énergétique des bâtiments publics, le développement des énergies renouvelables, la mobilité durable, la sensibilisation à l'écocitoyenneté. Il contribue également à la réduction de la précarité énergétique.

Dans l'exercice de ses compétences dans le domaine de l'éclairage public, le SYDEV a investi 5 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments publics dans le but de réduire les consommations d'éclairage public en installant un matériel plus performant, moins énergivore et plus respectueux de la biodiversité (respect de la trame sombre).



Caractéristiques du projet financé

- Performance énergétique :
- √ 1100 000 kWh/an avant amélioration
- √ 450 000 kWh/an après amélioration
- Gain de performance : 60%
- Part de financement Sfil/LBP : 100 %



Exemples de financement octroyés Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain





179 M€

investis en prêts verts dans la région



Construction du collège Alain à Carcassonne

Le Département de l'Aude s'étend sur 6 139 km² de la région Occitanie et compte 433 000 habitants.

Sur la base d'une concertation citoyenne impliquant personnels de l'établissement, élèves, familles et riverains du quartier, le Département a investi 15 millions d'euros dans le projet de reconstruction du collège Alain sur le site existant.

Au-delà d'être un outil pédagogique pour 550 élèves, le collège Alain représente « un véritable enjeu territorial » véritable « cœur battant » pour le quartier du Viguier-St Jacques à Carcassonne.

Le Département, par ce projet, souhaite faire de ce collège un établissement moderne, confortable et écoresponsable :

- le bâtiment de forme rectangulaire sera largement ouvert sur l'extérieur avec une architecture de conception bioclimatique « intemporelle, généreuse et sereine », en béton et béton architectonique « évoquant la pierre de la Cité qui fait la gloire de Carcassonne »
- l'établissement sera chauffé à partir d'une chaudière à bois et des capteurs solaires seront installés sur les toits pour la production d'eau chaude.



Caractéristiques du projet financé

- Surface totale :5 600 m²
- Performance énergétique moyenne: 55,7 kWhep/m²/an
- Part de financement Sfil/LBP:27 %





Exemples de financement octroyés Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain





24 M€

investis en prêts verts dans la région

Région Bourgogne-Franche-Comté

Politique énergétique - Rénovation thermique de 4 lycées

La Région Bourgogne-Franche-Comté compte 2,8 millions d'habitants répartis sur 8 départements.

Elle est propriétaire de l'ensemble du patrimoine immobilier des lycées de Bourgogne-Franche-Comté. A ce titre, elle finance les travaux de rénovation, d'extension, la construction de nouveaux espaces, mais gère aussi la réhabilitation ou réaffectation de locaux qui ne seraient plus utilisés.

Elle consacre un budget annuel conséquent aux 129 lycées publics de son territoire (87 000 lycéens).

Dans le cadre de sa politique énergétique et en tenant compte des enjeux environnementaux d'efficacité énergétique, la Région a investi 5,5 millions d'euros dans des travaux de rénovation thermique pour les lycées :

- Les Marcs d'Or à Dijon
- Mathias à Chalon-sur-Saône
- Follereau à Belfort
- Pergaud à Besançon.

Ces travaux doivent permettre de réaliser une économie d'énergie moyenne de 53 %. Ils bénéficient notamment du label « BBC Effinergie Rénovation » qui fixe des objectifs de sobriété énergétique exigeants (réduction d'au moins 40 % des consommations).



Caractéristiques des 4 projets financés

- Label visé:
 - « BBC Effinergie Rénovation »
- Surface totale:19 205 m²
- **Performance** énergétique moyenne :
 - ✓ 170 kWhep/m²/an avant rénovation
 - √ 80 kWhep/m²/an après rénovation
- Part de financement Sfil/LBP:100 %







Suivez-nous sur sfil.fr et in

